Service départemental d'incendie et de secours
HAUTE-LOIRE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture
043-284300019-20251014-2025_DELCA_18-DE
Reçu le 21/10/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 14 octobre 2025

Membres en exercice : 22
Présents : 18
Procurations : 0
Nombre de votants : 18
Votes pour : 18
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 26 aout 2025

DELIBERATION N° 2025-18

Clôture de la régie d'avance

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 octobre, à 9 h 00, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Membre de plein droit

Était présent : M. Benoit de LAGARDE, directeur de cabinet du Préfet.

Était excusé : M. Yvan CORDIER, Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires présents :
Mmes Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNIER, Remi BARBE, Jean-Marc BOYER, Michel BRUN, Philippe DELABRE, Jean-Paul VIGOUROUX, Jean-Louis REYNAUD, André FERRET, Michel CHAPUIS, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul LYONNET.

Suppléants présents : Mmes Corinne BRINGER, Patricia GOUDARD

Titulaires excusés :
Mmes Nicole CHASSIN, Christelle VALANTIN.
MM, Olivier CIGOLOTTI, Bruno MARCON, Guy PEYRARD.

Suppléants excusés : M. Pascal GIBELIN, M. Roland RIVET, Mme Marie-Laure MUGNIER

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires présents :
COL Frédéric ROBERT, directeur-chef de corps – LTN Stéphane OLLIER, PUD 43 – LTN Pierre CHAUSSE, sapeur-pompier professionnel officier – ADC Damien CHAPUIS, sapeur-pompier professionnel non officier – ADC Richard CONCHON, sapeur-pompier volontaire non officier.

Titulaires excusés : LCL Hélène JURY, Médecin-chef - CDT Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier.

Suppléant présent :
Colonel Guillaume OTTAVI, DDA-C2.

Suppléant excusé :
CNE Éric COSTE, sapeur-pompier volontaire officier.

Assistaient également à la séance :
CDT Pascal PERRIN, chef du groupement technique – CDT Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines – Mme Séverine LASHERMES, chef du service finances.

Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative

Présente : Mme Elisabeth PARET, CDL / DGFIP.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

AR Prefecture

043-284300019-20251014-2025_DELCA_18-DE
Reçu le 21/10/2025

DELIBERATION N° 2025-18 : Clôture de la régie d'avance

Par délibération n°2014-29 du 27 juin 2014, le CASDIS avait acté la création d'une régie d'avance afin de permettre des achats en espèces destinés à répondre aux besoins logistiques des colonnes de renfort extra-départementales en transit.

Les derniers retours d'expérience démontrent qu'aujourd'hui cette régie n'est plus adaptée aux besoins et contraintes du service pour les raisons exposées ci-après :

- Systématisation du règlement des petits achats avec la carte achat ;
- Disparition de l'utilisation des numéraires ;
- Inadéquation des possibilités d'achat via la régie dimensionnée à 500 € avec les besoins d'achat ponctuels liés à la sollicitation opérationnelle (plafonnement de la carte achat à 3 000 € / semaine) ;
- Saisonnalité des recours à la régie d'avance utilisée essentiellement pour les colonnes de renfort feux de forêts ;
- Alourdissement des contraintes réglementaires sur la reconstitution de l'avance ;
- Moindre justification de l'indemnité de 110 € / an versée au régisseur ; la gestion réelle de la régie étant assurée par le service Finances ;
- Contraintes de mise à jour, par délibération, du nom du régisseur et du régisseur suppléant ainsi que de la liste des mandataires.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration approuvent la clôture de la régie d'avance du SDIS 43.

CERTIFIE EXECUTOIRE AU RETOUR DE LA PREFECTURE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT